



TRANSPORTS SCOLAIRES

Demande de duplicata (en cas de perte, vol ou détérioration)

En cas de perte, de vol ou de carte détériorée, un duplicata de carte doit être demandé via votre compte transport (<https://heoh-mobilite.fr>) ou par mail auprès du Pôle Transports Scolaires. Après paiement du duplicata, selon la tarification en vigueur, une nouvelle carte sera envoyée au titulaire du compte.

N° ABONNE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : |_|_|_|_| COMMUNE :

Mail :

- ☐ Perdue
☐ Volée
☐ Détériorée

Tarif du duplicata :

☐ Transports scolaires 10 €

MODALITES DE PAIEMENT

Paiement par chèque ou espèces :

Pour le paiement en espèces :

- Se rendre au service Transports et Mobilité de Clisson Sèvre et Maine Agglo, 13 rue des Ajoncs, 44190 CLISSON (l'envoi d'espèces par courrier n'est pas autorisé)

Pour le paiement en chèques :

- Se rendre au service Transports et Mobilité de Clisson Sèvre et Maine Agglo, 13 rue des Ajoncs, 44190 CLISSON
- Ou envoyer un chèque accompagné du formulaire complété (encre noire ou bleue) en notant au dos du chèque : **Nom, Prénom de l'élève et numéro de dossier**

Votre chèque devra être libellé à l'ordre du « **Trésor Public** ». Adresse d'envoi du chèque :

Clisson Sèvre et Maine Agglo
Service Transports et Mobilité
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**En cas de carte retrouvée, aucun remboursement ne sera effectué.*

Fait à :

Le :

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REPRESENTANT LEGAL